

# ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

**Documents supplémentaires pour ce point : N/A**

**Mesures à prendre lors de cette réunion – le Conseil de coordination du programme est invité à :**

- *Élire le président, le vice-président et le rapporteur pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026 et approuver la composition de la délégation des ONG au Conseil de coordination du programme.*

**Incidences financières de la mise en œuvre des décisions : aucune**

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Résumé du processus d'élection des ONG au CCP .....</b>	<b>4</b>
Détermination des postes vacants .....	4
Appel à candidatures .....	4
Évaluation de l'admissibilité .....	4
Évaluation et présélection des candidats.....	4
Composition des jurys d'entretien.....	5
Entretiens avec les candidats présélectionnés .....	5
Examen final par la délégation des ONG.....	5
Durée standard du mandat de délégué ONG au CCP .....	5
<b>Projet de points de décision .....</b>	<b>6</b>

## Introduction

1. Conformément au mode de fonctionnement du Conseil de coordination du programme (paragraphe 22), le Conseil doit élire parmi ses membres et parmi les États élus membres au 1er janvier 2026 un président, un vice-président et un rapporteur.
2. Le mode de fonctionnement prévoit que le Conseil de coordination du programme élise l'actuel vice-président, les Pays-Bas, au poste de président pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 2026. Cette réunion du Conseil de coordination du programme doit également élire un vice-président et un rapporteur pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 2026.
3. Ce faisant, l'attention du Conseil de coordination du programme est attirée sur le paragraphe 22 du Modus Operandi, qui stipule que « les membres du Bureau seront élus en tenant compte d'une répartition géographique équitable ».
4. En vertu des dispositions du Modus Operandi, les États membres suivants seront éligibles à l'élection en tant que membres du Bureau, étant donné qu'ils seront membres à compter du 1er janvier 2026 :

1. Belgique	12. Kenya
2. Brésil	13. Lesotho
3. Burundi	14. Mexique
4. Cambodge	15. Pays-Bas
5. Canada	16. Philippines
6. Chine	17. Pologne
7. Danemark	18. Sénégal
8. Allemagne	19. Ukraine
9. Haïti	20. Royaume-Uni
10. Inde	21. États-Unis
11. Iran (République islamique d')	
5. À la suite des élections du Conseil économique et social (ECOSOC) du 10 décembre 2025 pour les membres du Conseil de coordination du programme conjoint, il y a actuellement un siège vacant pour la région Afrique pour le mandat 2026 qui débutera le 1er janvier. Le processus de pourvoi du siège vacant sera finalisé d'ici février 2026, à la suite des élections de l'ECOSOC, en consultation avec les groupes régionaux concernés et conformément aux procédures de l'ECOSOC. La composition du CCP pour 2026 sera donc complète à l'issue de ces élections.
6. Conformément au mode opératoire (paragraphe 22), une déclaration d'intérêt écrite est requise pour être élu à un poste de membre du bureau. Le 10 décembre 2025, le Secrétariat a reçu une déclaration d'intérêt des Philippines pour le poste de vice-président. Le 12 décembre 2025, le Secrétariat a reçu une déclaration d'intérêt du Kenya, approuvée par le Groupe africain, pour le poste de rapporteur.
7. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 du Conseil économique et social : « *(b) Le processus d'identification des organisations non gouvernementales qui souhaitent participer aux travaux du Conseil serait déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuverait officiellement la nomination de ces organisations ;* »

## Résumé du processus d'élection des ONG au CCP

8. Le Service de communication et de consultation (CCF), en collaboration avec le groupe de travail Orientation, responsabilité et recrutement (OAR) de la délégation des ONG, gère le processus annuel de recrutement des nouveaux délégués afin de pourvoir les postes laissés vacants par les délégués sortants. L'OAR gère également les processus de responsabilité au sein de la délégation lorsque les délégués ne sont pas en mesure d'exercer leurs fonctions et doivent être remplacés. Les processus de sélection et de remplacement sont les suivants :

#### **Détermination des postes vacants**

9. En 2025, deux délégués étaient éligibles pour poursuivre leur mandat pour une troisième année au sein de la délégation des ONG. Les membres de la délégation ont évalué les délégués éligibles pour une prolongation de leur mandat. Les deux délégués ont obtenu une prolongation d'un an, conformément à la durée maximale du mandat prévue par la résolution 1995/2 du Conseil économique et social. À l'issue de ce processus, la délégation des ONG a confirmé un total de deux postes vacants pour la période 2026-2027, l'un pour la région Afrique et l'autre pour la région Amérique latine et Caraïbes.

#### **Appel à candidatures**

10. Le CCF et le groupe de travail de l'OAR ont examiné et amélioré les formulaires en ligne et les conditions requises pour postuler en tant que délégué. Un appel à candidatures a été largement diffusé du 14 août 2025 au 18 septembre 2025. Le CCF a mis en ligne un formulaire de candidature et a donné accès aux documents de la délégation des ONG, tels que le « mandat de la délégation des ONG au PCB » et la « vision, la mission, les principes et le code de conduite de la délégation des ONG au PCB ».
11. En raison du nombre limité de candidatures reçues au cours de la période initiale, l'appel à candidatures a été prolongé dans les deux régions jusqu'au 8 octobre. La date limite pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été repoussée au 22 octobre afin de laisser plus de temps aux candidats pour postuler.
12. La CCF a diffusé les informations relatives au recrutement par le biais de la liste de diffusion mondiale de la société civile de la délégation des ONG, de son site web, des plateformes régionales de la société civile et de ses pages sur les réseaux sociaux, tels que Facebook, LinkedIn et X. Les délégués ont également été invités à recruter parmi leurs réseaux dans leurs régions respectives. L'appel a été republié dans diverses listes de diffusion électroniques de la société civile et sur les pages des réseaux sociaux d'organisations internationales et régionales, y compris celles affiliées aux délégués des ONG. Au total, 28 candidatures ont été reçues.

#### **Évaluation de l'éligibilité**

13. Toutes les candidatures reçues ont été évaluées par le CCF afin de déterminer leur éligibilité. Cela impliquait de vérifier le formulaire de candidature et de s'assurer que tous les documents requis, tels que les lettres de recommandation, la déclaration de l'organisation et les déclarations personnelles, avaient été joints au formulaire. L'évaluation consistait également à vérifier les informations figurant dans le profil des candidats, notamment leur lieu de résidence et leur lieu de travail, afin de s'assurer qu'ils étaient éligibles dans la région où ils postulaient. Le CCF a également examiné les pièces justificatives afin de vérifier si les informations qu'elles contenaient répondent aux exigences, en particulier si les déclarations provenaient d'entités appropriées, par exemple des réseaux nationaux ou régionaux.

#### **Notation et présélection des candidats**

14. La délégation a procédé à la présélection pour les deux régions. Les trois meilleurs candidats présélectionnés ont été sélectionnés pour être interviewés par les jurys respectifs pour les régions Afrique et Amérique latine et Caraïbes.

### **Composition des jurys d'entretien**

15. Pendant la période de candidature, l'OAR et le CCF ont constitué les jurys d'entretien. Un jury d'entretien est composé d'un délégué de la région concernée par le recrutement, d'un délégué d'une autre région et d'un représentant externe de la société civile de la région, qui participeront à tous les entretiens en ligne avec les candidats présélectionnés dans la région concernée.

### **Entretiens avec les candidats présélectionnés**

16. Les entretiens ont été programmés du 28 octobre au 12 novembre 2025. Les jurys ont délibéré immédiatement après les derniers entretiens et se sont mis d'accord sur le candidat qu'ils recommandaient. Les membres externes issus de la société civile devaient soumettre leurs recommandations par écrit au CCF dans le cadre du dossier. Le président de chaque jury a rédigé un bref résumé des délibérations du jury d'entretien afin de le partager avec l'ensemble de la délégation. Le 13 novembre, l'ensemble de la délégation s'est réuni pour sélectionner les nouveaux délégués sur la base des recommandations du jury d'entretien et d'une délibération plus approfondie.

### **Examen final par la délégation des ONG**

17. La délégation a soigneusement évalué les besoins actuels et les compétences requises pour 2026, en accordant la priorité à une représentation diversifiée des populations clés et des sous-régions. Après une délibération approfondie, un consensus a été atteint sur la sélection des nouveaux délégués. L'équilibre global et la parité de la représentation en termes de sous-régions, de statut VIH, de sexe, d'âge et de représentation des populations clés, ainsi que les compétences, les aptitudes et l'expertise qu'ils apporteraient à la délégation, ont été pris en considération.

### **Mandat standard pour exercer les fonctions de délégué ONG au CCP**

18. Les délégués peuvent exercer leurs fonctions pendant trois ans au maximum en tant que représentants d'une ONG au sein de la délégation des ONG auprès du CCP. La nomination officielle d'une ONG en tant que membre de la délégation des ONG auprès du CCP est valable pour un mandat de deux ans.
19. Une prolongation de ce mandat de deux ans pour une troisième année en tant que délégué peut être accordée par l'ensemble de la délégation si celle-ci estime que le délégué représentant l'ONG est un membre très précieux de la délégation des ONG auprès du CCP. Cette prolongation est uniquement basée sur le mérite personnel et les réalisations du délégué. La décision d'accorder une troisième prolongation est prise chaque année en août après une évaluation complète visant à déterminer le nombre de processus de recrutement à lancer.

### **Nouvelle composition de la délégation des ONG au CCP (2026/2027)**

20. La délégation des ONG au CCP s'est réunie le 13 novembre 2025 pour procéder à la sélection finale des candidats. En conséquence, le Conseil de coordination du programme est invité à approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG pour 2026 comme suit :

#### **Afrique**

Réseau national d'autonomisation des personnes vivant avec le VIH et le sida au Kenya (NEPHAK), représenté par Doreen Moracha

#### **Amérique latine et Caraïbes**

Communauté de Trinité-et-Tobago pour les femmes et les filles séropositives vivant avec le VIH et touchées par le VIH, représentée par Kimberly Springer

21. Les critères suivants ont été utilisés pour la sélection :

- a. Le candidat possède une solide expérience professionnelle dans le domaine du VIH/sida et peut démontrer sa compréhension des questions clés. Les questions clés peuvent inclure les droits humains, les environnements politiques et juridiques, le financement durable, la stigmatisation et la discrimination, le genre et la sexualité (y compris une approche non binaire), la COVID-19 et d'autres questions de santé mondiale, les espaces de la société civile et l'engagement communautaire, ainsi que les objectifs de développement durable, entre autres.
- b. Le candidat fait preuve d'une bonne compréhension et d'une grande sensibilité à l'égard des populations clés et autres groupes vulnérables de sa région, et possède une expérience de travail avec ces populations ou de représentation de celles-ci.
- c. Le candidat fait preuve de compétences de communication claires et d'une expérience en matière de plaidoyer en anglais, ainsi que de la capacité à travailler aux niveaux régional et international, y compris au sein de conseils d'administration mondiaux et de délégations de la société civile. Cela inclut des compétences en rédaction, en présentation, en prise de parole en public et une expérience passée dans le domaine de la diplomatie et des négociations, y compris au sein d'équipes culturellement diversifiées.
- d. Le candidat démontre une capacité évidente à analyser les politiques et à apporter une contribution substantielle aux documents que la délégation des ONG pourrait être amenée à examiner.
- e. Le candidat démontre une bonne compréhension du contexte et des liens avec sa région, ainsi que sa capacité à la représenter. Cela inclut une expérience de travail dans la région, des liens avec des ONG locales et régionales, le rôle de sa propre organisation dans la région, des compétences linguistiques dans le contexte local et des ressources technologiques permettant d'atteindre et de consulter de manière adéquate les groupes d'intérêt régionaux.
- f. Le candidat dispose des compétences, des outils et des capacités organisationnelles nécessaires pour consacrer suffisamment de temps à l'exécution des tâches de la délégation des ONG. Cela inclut un soutien et une assistance organisationnels solides, notamment l'accès à des moyens de communication, en particulier une connexion Internet stable.
- g. L'organisation candidate démontre la crédibilité de son programme de lutte contre le VIH et de son travail de plaidoyer, de sa sensibilisation et de ses liens avec les populations clés de la région, ainsi que sa capacité à soutenir son candidat désigné. Cela inclut une expérience avérée dans le domaine du plaidoyer régional et/ou mondial auprès des États membres et des agences des Nations unies ; une sensibilisation active et des partenariats avec des réseaux régionaux et/ou mondiaux de populations clés, ou la représentation de ces derniers ; des moyens permettant l'engagement des parties prenantes ; et la capacité à fournir un soutien administratif, programmatique et logistique à son candidat.
- h. Le candidat renforce la diversité et l'inclusivité de la délégation des ONG. Cela inclut la contribution à l'équilibre entre les sexes, la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre, la représentation des populations clés sous-représentées ou marginalisées, et la garantie d'un équilibre régional au sein de la délégation. Les candidats doivent démontrer comment leur inclusion favoriserait la diversité des perspectives et des expériences, en particulier en ce qui concerne les populations les plus touchées par le VIH dans leur région.

### Projet de points de décision

**Le Conseil de coordination du programme est invité à :**

22. *Élire les Pays-Bas à la présidence, les Philippines à la vice-présidence et le Kenya au poste de rapporteur pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026, et approuver la composition de la délégation des ONG au CCPA.*